

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 30 septembre 2024  
Extrait des délibérations n°4**

Date de convocation : 24 septembre 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 30 septembre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de la commune de LE TREMBLAY OMONVILLE.

Secrétaire de séance : Hugues BOURGAULT

Membres en exercice : 21 Présents : 17 Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Christiane DEPARIS - Hélène LEROY - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Arnaud CHEUX - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Madame Laurence DUVAL.

Messieurs Alain DEBUS - Bertrand CARPENTIER

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

**COMPETENCE TOURISME - SPORT**

**Objet : PROMO PRESTIGE – Subvention « Villages d’Avenir » - Opération de lancement**

Le Troncq, Epéguard, Daubeuf-la-Campagne, Criquebeuf-la-Campagne, Iville et Cesseville se sont lancées dans le projet villages d’avenir avec la création d’un circuit pédestre, VTT et VTC reliant les 6 communes entre-elles et formant ainsi une boucle. L’objectif, au travers de ce circuit, est de faire découvrir le patrimoine historique et patrimonial. Cette boucle sera ouverte à tous et gratuite. Elle sera référencée par l’office du tourisme.

Pour lancer cette opération, les 6 communes ont souhaité organiser une manifestation festive ouverte à tous et au cours de laquelle était présenté le projet de circuit, mais également une exposition photos sur la ruralité des 6 communes, et un concert. Cet évènement s’est déroulé le 29 juin 2024.

Considérant, que cette manifestation participe à l’animation et au rayonnement du pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 19 septembre 2024 s’est prononcée favorablement sur l’attribution d’une subvention de 810 € répartie à part égale entre les 6 communes partenaires (Le Troncq, Epéguard, Daubeuf-la-Campagne, Criquebeuf-la-Campagne, Iville et Cesseville) pour la manifestation de lancement.

Il est donc proposé au bureau d’attribuer une subvention de 810 € répartie à part égale entre les 6 communes partenaires (Le Troncq, Epéguard, Daubeuf-la-Campagne, Criquebeuf-la-Campagne, Iville et Cesseville) pour la manifestation de lancement.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l’attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L1611-4,

Vu l’avis favorable de la commission tourisme et sport du 19 septembre 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l’exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d’attribuer une subvention de 810 € répartie à part égale entre 6 communes partenaires (Le Troncq, Epéguard, Daubeuf-la-Campagne, Criquebeuf-la-Campagne, Iville et Cesseville) pour la manifestation de lancement,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024.

**Adopté à l’unanimité  
1 abstention**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Hugues BOURGAULT

Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE

